



S. A. T. A.

G. int.

Je vous salue,

Comme suite à votre lettre relative à l'affaire Badahana qui a parachevé avec le chef Mpambara, ancien-
 Jugeur du Tribunal de Territoire, je réponds comme suit:
 1° Badahana déposait plainte contre Mpambara, pour lui
 avoir donné 44.-fr. au fin de lui demander une
 Copie du jugement rendu par M^r le Résident; il
 lui donna encore 44.-fr. pour expédier une copie du
 jugement qu'il venait de perdre le Tribunal
 de Territoire, et pour lequel il interjetait
 appel au Tribunal du Mwami. Badahana
 n'a ^{pas} reçu la copie ^{de jugement} rendu par M^r le Résident
 et l'extrait de jugement qui devait aller à Nyanze
 ni y est pas parvenue. Mpambara perdue ~~sa~~ sa
 cause dans cette affaire..

2° En tranchant la parable dont question,
 le Tribunal ordonna à Mpambara de payer cent
 francs de D. I. à Badahana, cent francs d'amende
 mais ~~en~~ ~~omission~~ il omit de parler de l'objet
 de contestation Badahana contre Mpambara, à mon
 avis, je constate que la parable a été mal acte
 parce que Badahana, n'est jamais entré en
 possession de l'objet du ~~litige~~ litige. Badahana
 est venu exposer ~~l'état~~ l'état de chose au Tribunal
 de Territoire, qui ~~dit~~ constater qu'il n'en pouvait rien
 faire, car le Tribunal ne pouvait rien réclamer à
 Mpambara alors qu'il ne lui avait rien ordonné
 que ce dernier aurait négliger d'exécuter. Cependant
 le Tribunal constata que Badahana n'avait rien
 tenu de ce qu'il avait ~~eu~~ gagné de cause,
 ordonna —